

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES



Une maison à usage d'habitation
COMMUNE DE SAINT-REMY-SUR-AVRE
(28380)
12, impasse des Joncs

Cadastrée : Section AB numéro 87 pour une contenance de 10 ares et 49 centiares.

À l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de Chartres, au palais de justice de ladite ville tenant audience au 11, rue du Cardinal-Pie, 28000 Chartres, le

JEUDI 24 OCTOBRE 2024 À 14 HEURES

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'aux requête, poursuites et diligences de : **la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL VAL DE FRANCE**, Société Coopérative à capital variable, ayant son siège social 1, rue Daniel-Boutet, 28000 Chartres, immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro 400.868.188, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège. **Créancière poursuivante ayant pour avocat : M^e Séverine DUCHESNE**, avocat associé de la SELAFA CHAINTRIER AVOCATS, avocat au Barreau de Chartres.

Il sera le **JEUDI VINGT QUATRE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A QUATORZE HEURES**, à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de CHARTRES, salle ordinaire desdites audiences, procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens en seul lot dont la désignation suit :

• PAVILLON D'HABITATION de plain-pied au bout d'une impasse (chemin en terre) sur un terrain avant et arrière fermé par un portail et partiellement clôturé.

➡ **À l'intérieur, la maison se décompose :**

- Sas d'entrée de 6,40 m²
- Séjour-salle à manger de 25,90 m²
- Cuisine de 14,30 m²
- Cellier de 3,80 m²
- Chambre 1 / bureau de 8,10 m²
- Salle d'eau avec wc 1 de 5,00 m²
- Chambre 2 de 17,40 m²
- Dressing de 5,60 m²

➡ **À l'extérieur :**

- Garage 1 de 14,00 m²
- Garage 2 de 31,00 m²

Des réserves sont émises sur le bon fonctionnement du matériel électrique et des différents appareils sanitaires.

Le chauffage est par convecteurs électriques et poêle. La production d'eau chaude est fournie par un ballon.

Le bien est situé en zone inondable.

L'assainissement est non collectif et il convient de se référer au rapport d'assainissement annexé au cahier des conditions de vente.

Il est précisé que l'Impasse des Joncs a été créée par les propriétaires des parcelles cadastrées Section AB numéro 82, 83, 84, 85, 86 et 87 et est privative. L'impasse traverse les différentes parcelles susmentionnées. L'existence ou non de servitudes ou droit de passage n'est pas connue. **Bien occupé par le propriétaire.**

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de CHARTRES le 18 mars 2024, où il peut être consulté.

Les enchères seront reçues par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de CHARTRES sur la :

MISE À PRIX CI-APRÈS : Un lot.....50.000 € (CINQUANTE MILLE EUROS)

La visite sera réalisée par Maître Céline ROUSSEAU-HUGUENIN, Huissier de Justice à COURVILLE-SUR-EURE (28) **le vendredi 11 octobre 2024 de 14 h 30 à 16 h**

Toute personne qui voudra porter les enchères devra présenter à son mandant et contre récépissé, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque (avec attestation de provenance des fonds) représentant 10% du montant de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieure à 3.000 €, un extrait de son acte de naissance ayant moins de six mois de date, une pièce d'identité, son livret de famille (ou copie certifiée conforme) et pour les Société, un extrait KBIS.

Fait à CHARTRES, le 9 septembre 2024

Signé : M^e Séverine DUCHESNE

Pour tout autre renseignement, s'adresser :

1. A la SELAFA CHAINTRIER AVOCATS (02.37.28.59.68).
2. Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARTRES où est déposé le cahier des conditions de vente et peut être consulté (02.37.18.72.56).
3. Sur internet : www.ordredesavocats-chartres.com